



Click here for English summary



ENSEMBLE

pour des écoles **ACCUEILLANTES,**
BIENVEILLANTES et **SÉCURITAIRES.**



COMMUNICATION AUX PARENTS

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

23 février 2021

Chers parents, tuteurs et tutrices,

J'espère que vous vous portez bien. Nous vous informons que le gouvernement provincial a effectué des mises à jour aux exigences en matière de dépistage de la COVID-19 pour les milieux scolaires et de services de garde. Une approche plus prudente a été adoptée en réponse aux nouveaux variants du virus de la COVID-19 qui ont été identifiés en Ontario. Les nouveaux variants de la COVID-19 se transmettent plus facilement. Des précautions supplémentaires sont donc nécessaires pour empêcher la propagation au sein de la communauté.

NOUVEAU – Dépistage de symptôme unique

Les élèves, les enfants et les membres du personnel ayant **tout** symptôme de la COVID-19 nouveau ou qui s'aggrave, **même les élèves, les enfants et les employés qui n'ont qu'un seul symptôme**, doivent rester à la maison (s'isoler) jusqu'au moment où :

- Ils reçoivent un résultat négatif de test de dépistage de la COVID-19, leurs symptôme(s) s'améliorent, ils n'ont plus de fièvre et se sentent assez bien pour aller à l'école ou au travail;
- S'ils ne subissent pas de test, 10 jours se sont passés depuis l'apparition du ou des symptômes, les symptômes s'améliorent, ils n'ont pas de fièvre et ils se sentent mieux.
- Ils reçoivent un autre diagnostic de la part d'un professionnel de la santé.

NOUVEAU – Exigences pour les membres du ménage de contacts à haut risque sans symptôme

Les contacts à haut risque sont des personnes qui ont eu un contact étroit avec une personne ayant reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19.

Les personnes qui vivent dans dans le même ménage qu'une personne qui a été considérée comme un contact à haut risque et qui ne présente pas de symptômes (asymptomatique), doivent rester à la maison pendant la durée de la période d'auto-isolement du contact sauf pour des raisons essentielles suivantes : aller au travail, à l'école, au service de garde d'enfants et faire les courses essentielles telles que l'épicerie, assister à des rendez-vous médicaux ou récupérer des ordonnances.

NOUVEAU – Lignes directrices concernant les voyages à l'extérieur du Canada

Le gouvernement canadien a mis à jour les lignes directrices concernant les voyages à l'extérieur du pays. Veuillez en prendre connaissance [en suivant ce lien](#).

RAPPEL - Exigences d'isolement pour les contacts du ménage de personnes symptomatiques

TOUS les contacts du ménage de personnes présentant des symptômes nouveaux ou qui s'aggravent de la COVID-19 doivent s'isoler jusqu'à ce que la personne présentant les symptômes reçoive un résultat négatif de test de la COVID-19 ou un autre diagnostic de la part d'un professionnel de la santé.

Si la personne ayant les symptômes ne cherche pas à passer le test de la COVID-19, elle doit s'auto-isoler pendant 10 jours. TOUS les membres du ménage doivent aussi s'isoler pendant 14 jours à partir de la date de leur dernier contact avec la personne symptomatique.

RAPPEL - Auto-évaluation

Les outils d'auto-évaluation du gouvernement et des bureaux de santé ont été mis à jour pour tenir compte des nouvelles exigences.

Nous vous rappelons que vous devez remplir chaque matin l'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19, pour chacun de vos enfants. Celle-ci est disponible sur le site web de l'école de votre enfant et sur le [site web du CEPEO](#).

Chaque élève de la 9e à la 12e année doit confirmer verbalement à son enseignant qu'il a complété l'auto-évaluation et que le résultat indique qu'il peut se présenter à l'école.

Les ressources des autorités de santé publique ont été mises à jour, vous pouvez les consulter dans cette [fiche d'information](#) ou sur le [site web du CEPEO](#).

Bonne semaine en toute sécurité.

Sylvie C. R. Tremblay
Directrice de l'éducation

Portail Web Retour à l'école || Back-to-School Web Portal



CEPEO.ON.CA

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

2445 Boul. St-Laurent, Ottawa, ON K1G 6C3